

## FICHE RÉFÉRENCE

DÉVELOPPER  
FÉDÉRER  
PARTAGER

### L'opération

Mettre à disposition des résidents de l'AGEF de Nuits Saint Georges, une voiturette électrique sans permis en autopartage.

### Les éléments déclencheurs de cette réalisation

La réflexion est partie d'une question simple : comment faire lorsqu'on est une personne en situation de handicap pour être autonome dans ses déplacements, si on n'a pas le permis de conduire classique et qu'en plus le budget pour une voiture sans permis est important ?



### Les partenaires de l'opération et le rôle de chacun

- La Poste
- La MAIF
- Harmonie Mutuelle
- EDF en Bourgogne
- La Fondation SNCF
- Bourgogne Mobilité Electrique

### Les différentes phases de l'opération

- Création du club auto partage (7 membres)
- Réflexion du club : modalités pratiques et financières
- Passage du BSR pour les résidents

### Coût de l'opération

- Avec les aides des partenaires, la participation financière demandée aux résidents n'est que de 20€/mois (amortissement du véhicule et des frais d'entretien).

### Aides financières

- Des partenaires

### Le bilan de l'opération

- Autonomie des résidents
- Diminution de l'empreinte carbone : une politique de l'AGEF

### Contact

Pierre MOSTACCI, Directeur de l'ESAT  
Rue Philippe Le Bon  
21701 NUITS SAINT GEORGES

03 80 62 45 00